

Notice RGPD

Dans le cadre de la réalisation des missions d'expertise pour lesquelles il a été mandaté par les CSE, le cabinet ARETE est amené à collecter et traiter des données personnelles relatives aux salariés de l'entreprise. ARETE agit donc en tant que responsable de traitement, voire, selon les cas, en tant que sous-traitant ou responsable de deuxième niveau.

Ces traitements répondent à des finalités déterminées, explicites et légitimes. Ils sont opérés sur le fondement du respect d'une obligation légale à laquelle les parties sont soumises (articles L. 2312-8 4° et L. 2315-94 2° du Code du travail), à savoir l'accomplissement, pour le compte du CSE, dans le cadre du pouvoir consultatif conféré par la loi, de la mission d'expertise. Ces traitements n'impliquent pas le recueil du consentement des personnes au sens de l'article 6 du RGPD.

Le cabinet ARETE applique un strict respect de la confidentialité des données à caractère personnel. Il met en œuvre pour ce faire les moyens adéquats de sécurisation des accès physiques à ses locaux, de même que la sécurisation des accès logiques à sa plate-forme informatique. Les durées de conservation sont limitées et n'excèdent pas un an. Les collaborateurs du cabinet amenés à accéder à des données personnelles sont sensibilisés et formés aux exigences de confidentialité requises. Aucun transfert de données à des tiers n'est opéré. Toutes les données sont conservées en France. ARETE applique un haut degré d'exigence en matière de protection des données lors de la sélection de ses sous-traitants et partenaires.

Le référent RGPD au sein du cabinet est S. Gauthronet (s.gauthronet@arete.fr)

En cas de violation de la confidentialité de des données à caractère personnel, ARETE s'engage à en informer ses clients dans les meilleurs délais, à prendre toutes mesures utiles afin de limiter les risques liés à cette violation et à procéder, en cas de nécessité, à une déclaration auprès de la Cnil.